

s.a.r.l Jean PEUCH et Fils
EXPLOITATION FORESTIÈRE
SCIERIE - PARQUETERIE

24550 BESSE
VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD
Tél. 05 53 29 92 03 - Fax 05 53 29 14 61
e-mail : peuchsarl@orange.fr

N° SIRET 328 153 077 000 16 - Code APE 1610A
N° Intracommunautaire FR 35 328 153 077

☐ BON D'ENLÈVEMENT
☒ BON DE LIVRAISON
☐ FACTURE

25313

Date d'expédition 26/08/25

Livré à Des maisons Pour Demain

Les marchandises dont détail suit :

Notre Référence :

	<u>Douglas Rouge</u>		$\rightarrow 0,305 m^3$	500 €
2m	9x9	15	0,243 m ³	
2m	31x10	1	0,062 m ³	
	<u>Same REP Mich</u>		$\rightarrow 0,305 m^3$	4,38 €
	<u>Douglas Rouge RABOTÉ</u>			
5m	5x30	fini	4,5x30	5
			$\rightarrow 0,387 m^3$	500 €
	<u>Profilés Rabotés</u>		$\rightarrow 0,387 m^3$	100 €
	<u>Same REP Mich</u>		$\rightarrow 0,337 m^3$	545 €



TRIEZ
RÉEMPLOYEZ
RECYCLER
ASSOCIATION DISTRIBUTEUR DÉCHÈTERIE
Adresses sur quefairemesdechets.fr

Tous nos bois sont issus de sources contrôlées PEFC
Chaîne de Contrôle FCBA-PEFC-COC-08 00900

Clause pénale : Cette marchandise reste la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de la présente facture Loi 80335 du 12 mai 1980.
Application de la loi 92 1442 du 31/12/92 : Les factures sont payables à échéance indiquée. Tout retard entraîne une pénalité de 1,5% par mois.
Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).